



**Arrêté n°D323309AT**

**Portant sur une restriction de circulation sur la  
RD n° D974**

STAM Terres de Lorraine

**LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE MEURTHE ET MOSELLE,**

VU le code de la route ;

VU le code général des collectivités territoriales notamment les articles L 3221-3 et L 3221-4 ;

VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 et tous ses modificatifs sur la signalisation des routes et autoroutes ;

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I - 8ème partie -signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel modifié ;

SUR la demande de l'entreprise INEO INFRACOM en date du 18/09/2023;

CONSIDÉRANT la nécessité d'assurer la sécurité des usagers à l'occasion de travaux d'aiguillage de conduites et chambres télécom sur la RD n° D974 du PR 8+88 au PR 13+0, sur le territoire des communes de Thuilley-aux-Groseilles et Viterne ;

SUR proposition de madame la directrice générale des services départementaux ;

## **ARRETE**

**Article 1-** Du 02 octobre 2023 au 13 octobre 2023 de 08H00 à 18H00 la circulation s'établit comme suit sur la RD n° D974 du PR 8+88 au PR 13+0, au droit du chantier :

- limitation de vitesse à 50 km/h,
- dépassement interdit,
- chaussée rétrécie,
- alternat de circulation effectué au moyen de piquets K10,

Un espace de circulation d'une largeur minimale de 2,80 mètres sur chaussée devra être maintenu en tout point du chantier.

La RD974 étant un itinéraire de transports exceptionnels de type C2, un espace de circulation minimal de 6,00 mètres devra être libéré sur chaussée, lorsque besoin.

**Article 2** - La signalisation réglementaire sera fournie, posée, entretenue et déposée à la charge de l'intervenant sous la responsabilité du maître d'ouvrage des travaux.

**Article 3** - Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté :

- Madame la Directrice Générale des Services départementaux,
- Monsieur le Colonel commandant le groupement de Gendarmerie de Meurthe et Moselle,

Et adressé en copie à :

- Mesdames et Messieurs les Maires des communes de Thuilley-aux-Groseilles et Viterne,
- Monsieur le Directeur du SDIS de Meurthe et Moselle,
- Monsieur le Général commandant la RMD Nord-Est.

**NANCY, le 26 septembre 2023**

**LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL  
DÉPARTEMENTAL DE MEURTHE-ET-MOSELLE**  
Pour la présidente du conseil départemental,  
Le directeur Infrastructures et Mobilité